

Les infirmiers se feront-ils aussi appeler docteurs ? Ou comment rendre légal l'exercice illégal de la médecine ?

Alors que les médecins sont en tête du classement des professions les plus dignes de confiance (étude IPSOS 2023), nous sommes plus que jamais la cible des politiques qui n'ont de cesse de dévaloriser notre exercice et le dépouiller de ses prérogatives pour mieux nous rendre corvéables.

M Valletoux, ministre délégué à la Santé, appelle de ses vœux dans le journal La Tribune à la création de « la consultation en soins infirmiers et de leur ouvrir un droit à certaines prescriptions ». Et de poursuivre, « les infirmiers doivent pouvoir assurer le suivi des maladies chroniques, prolonger les ordonnances... »

Évidemment, face à une telle déférence ministérielle, l'UNIPA, le syndicat des IPA, a aussitôt réagi, demandant plus encore, car là où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir : « l'abrogation complète du protocole d'organisation IPA, des textes ambitieux et larges pour la primo prescription avec notamment un droit de prescription sur les transports, les arrêts maladie et toutes prescriptions nécessaires... » mais aussi « le premier recours aux IPA », « en collaboration avec les médecins ».

Et pour finir, faisant fi de tout respect et d'un minimum de réflexion, leur président considère que le corporatisme médical « a conduit notre système de santé dans le mur depuis 20 ans », oubliant sans doute que toutes les décisions prises ont été celles de politiques et des gouvernements successifs...

Devant tant de certitudes, de nombreuses questions méritent des réponses :

Pourquoi avoir fait de la Médecine Générale une spécialité médicale avec une 10e année d'étude si c'est pour offrir des pans entiers de son exercice à des non-médecins ?

Comment alors justifier que des infirmiers ayant validé une formation complémentaire puissent se prévaloir d'être de premiers recours et collaborateur du médecin ?

Qui assumera les conséquences des modifications d'ordonnances, des résultats et du suivi des examens prescrits sinon le seul qui en est capable, le Docteur en Médecine ?

L'UFML-S dénonce un État qui sera responsable et coupable de la destruction programmée de la Médecine Générale, des pertes de chance et de la mise en danger des patients.

Nous dénonçons un État qui se limite à gérer le déclin à travers des transferts de tâches et de compétences alors que la compétence et l'expertise médicale s'acquièrent. **Au final, les patients seront les victimes d'un système de santé dégradé et dégradable où les médecins seront remplacés par moins formés, moins compétents, moins experts.**

L'UFML-S rappelle que les médecins généralistes français assurent plus d'un million de consultations par jour. Ils sont parmi les mieux formés d'Europe et les moins bien rémunérés. Ils assurent plus de 95% de la permanence de soins, 4 500 consultations par an et par médecin pour 55 heures hebdomadaires.

Si l'État a pour réel projet de protéger le système de santé, qu'il revalorise et fasse confiance aux médecins qui ont fait la preuve de leur engagement et qu'il favorise enfin l'installation des milliers de jeunes en attente, plutôt que maltraiter et dépecer l'exercice médical jusqu'à vouloir le remplacer...

Rappelons cette sentence d'Henri de Montherlant : « Quand la bêtise gouverne, l'intelligence est un délit »

En conclusion, les IPA ne sont pas et ne seront jamais des médecins, pas plus que les pharmaciens.

À moins de passer par la Faculté de Médecine et d'y suivre la totalité du cursus suivie par chaque étudiant en médecine. Nous demandons la fin du bal masqué, car, non, en matière de médecine, l'habit ne fait pas le moine, pas plus que le fantôme ministériel ne fait le médecin.

Une fois de plus des actes de la profession médicale sont donnés à une autre profession sans que les représentants des médecins participent aux décisions. Quelle autre profession accepterait cela ?

Relation presse

Laurent Payet / Sagda Draz /
Langage et Projets Conseils
Mail : Laurent@lp-conseils.com
Téléphone : 01 53 26 42 10
Mobile : 06 89 95 48 87

Membres du bureau UFMLS

• Dr Jérôme Marty
Président
Médecin Généraliste
Mail :
president@ufml-syndicat.fr
téléphone : 06 45 63 71 11

• Dr Guillaume Dewevre
Secrétaire Général
Médecin Généraliste

• Dr Valérie Briole
Vice-Présidente et Présidente
de l'URPS Médecins IDF
Rhumatologue

• Dr Lamia Slitine
Trésorière
Rhumatologue

• Dr David Schapiro
Vice-président
Ophtalmologiste

• Dr Jacqueline Goltman
Vice-présidente et secrétaire
Générale adjointe
Psychiatre

• Dr Paule-Annick Ben
Kemoun
Vice-présidente
Ophtalmologiste

• Dr Emmanuel Zenou
Vice-président
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Emmanuel Zenou
Vice-président
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Maxime Balois
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Thierry Vermeersch
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Philippe Pizzuti
Vice-président
Rhumatologue

| UFML syndicat

Union française pour une médecine libre